



Problème avec avocat débouté

Par **manza**, le **19/05/2011** à **10:10**

Bonjour,
Alors que j'ai débouté mon ex avocat Me A et l'ai donc remplacé par Me B, à mon insu Me A s'est présenté six mois après plaçant mon affaire dans le but de me nuire et cela je pense afin d'en retirer un bénéfice financier car lié à mon affaire.
Quels sont les articles de loi sur lesquels je peux m'appuyer pour l'attaquer.

Par **Melanie555**, le **19/05/2011** à **12:08**

Sous quelle forme avez vous révoqué Maître A ?
Comment se fait-il que Maître B ne se soit pas rapproché de son confrère pour avoir le dossier ?
Y a-t-il une raison pour que Maître A n'ait pas voulu remettre le dossier à son confrère ?

Par **manza**, le **20/05/2011** à **12:57**

Melanie555, je vous remercie d'avoir répondu à la question, je vais mettre de plus amples renseignements à votre demande. Cette question est posée par un de mes amis qui n'a pas internet, mais par facilité, je la pose à la première personne du singulier.
Pour mon divorce, lors de la réconciliation, le juge aux affaires familiales a convoqué les 2 parties. La date de réconciliation étant fixée, j'avais pour avocat Me A et mon épouse avait pour avocate Me X.
Pour cette réconciliation, j'ai demandé à mon avocat Me A de demander un report pour la réconciliation, qu'il m'a promis de faire afin que je puisse apporter toutes les preuves écrites que j'avais contre mon épouse.
La réconciliation était prévue pour le 17 juillet 2006. Quand je me suis rendu en juillet au cabinet de Me A, celui-ci m'a annoncé que Mr le Juge aux affaires

familiales (tout en insultant le juge !) avait refusé le report, ce qui me semblait invraisemblable et je n'ai pas cru un mot de ce que Me A m'avancait. L'assistante de cet avocat présente a parfaitement compris que j'avais décelé la machination de mon avocat, elle a pris parole en me disant : « Mr, ne vous inquiétez pas, vous êtes encore jeune, vous pourrez vous remarier ». Par ces propos, elle me prouvait que Me A avait tout monté dans le but que le divorce soit effectif en faveur de mon épouse afin que la maison soit vendue.

Le comportement de mon avocat Me A s'explique par le fait que j'ai déposé plainte contre mon voisin qui m'avait volé le cheval de ma fille. Ce voisin étant avocat ! inscrit au barreau de ma circonscription (pour ce vol, mon avocat n'a pas voulu en référer au Ministère Public), ce qui m'a obligé à déposer plainte moi-même auprès du Ministère Public en février 2005.

Suite à toutes les malversations que Me A mon avocat a orchestrées dans mes dossiers, le 31 janvier 2007, je lui en ai demandé des explications et pourquoi il n'avait pas voulu déposé plainte contre mon voisin (voleur et avocat !). La dessus, Me A m'a pris par le bras, m'a conduit dans son couloir et m'a dit : « je ne porterai pas plainte contre mon confrère qui est mon ami et a été mon élève ». Sur ce Me A m'a mis à la porte de son cabinet et m'a dit : « allez chercher un avocat ailleurs, moi je ne m'occupe plus de vos affaires ».

J'ai donc été obligé de chercher un nouvel avocat dans ma région. J'en ai trouvé un dans la même ville, je lui ai expliqué le 2 février 2007 la situation. Me B m'a dit : « je vais immédiatement demander votre dossier à Me A, je vous demande une provision de 1500€ » que j'ai versé sur le champ, elle m'a fait un reçu. Par la suite, pour le jugement du divorce, à ma grande surprise, c'est Me A qui m'a représenté au jugement !

Alors que ma nouvelle avocate Me B, que j'ai payée en février 2007 et qui m'avait promis qu'elle demanderait le dossier complet à Me A, qu'elle mettrait au courant le tribunal, et qu'elle demanderait un report d'audience légitime pour changement d'avocat, n'a rien fait. De plus je lui ai transmis le dossier complet dactylographié le 12 mars 2007 sur tous les méfaits que j'ai subis de la part de ma belle-famille.

A savoir que le jugement a été fixé pour le 14 juin 2007 et cette date a été fixée avant le changement d'avocat.

Il en ressort que j'ai été victime d'une coalition d'avocats qui n'a pour but que me faire du mal car j'ai déposé plainte directement au ministère public. A noter que le voleur du cheval a été obligé de démissionner du barreau sur les conseils du Ministère Public pour éviter des poursuites.

Aussi dans quel code pénal se trouve cette forfaiture pour les 2 avocats Mes A et B. Quelles lois ont-ils transgressées. Merci pour votre patience et la réponse.

Par **Melanie555**, le **21/05/2011** à **13:31**

Concernant Maître A, il n'a pas été officiellement révoqué par vous. Ce qui explique qu'il vous a tout naturellement représenté à l'audience de Juin 2007.

Maître B, qui aurait dû s'approcher de lui pour l'en informer et lui demander le dossier, ne l'a pas fait. Maître B aurait donc encaissé une provision de 1500 euros pour un dossier sur lequel il n'aurait rien fait. Il faudrait donc dans un premier temps vous retourner contre Maître B, et par lettre RAR, lui demander des explications et le remboursement de la provision.

Car si Maître B, tout comme Maître A, n'a aucune obligation de résultat, il a une obligation de moyens et dans le cas présent il n'aurait déployé aucun moyen pour tenter de régler votre litige.

Quant au vol du cheval, il vous appartenait de déposer une plainte pour vol auprès du Commissariat, que votre voleur soit avocat ou pas.

Par **manza**, le **22/05/2011** à **14:25**

encore merci pour la réponse mais mon ami a oublié d'exposer des faits qui sont les suivants:
Le batonnier a été au courant de l'affaire du cheval et l'avocat incriminé a démissionné du barreau (ce qui lui a évité des poursuites)
D'autre part pour les avocats A et B, le batonnier en a été informé et a signifié à mon client qu'il ne donnait suite aux demandes de l'avocat A qui réclamait encore des honoraires et que mon client avait pour avocat Me B.
Comment peut-on porter plainte?
merci